

36902 - Des règles régissant l'invocation

question

Quelles sont les règles de l'invocation ? Quelle en est la modalité ? Quelles en sont les pratiques obligatoires et recommandées ? Comment doit-on la débiter et la terminer ? Faut-il privilégier les affaires de ce monde par rapport aux affaires de l'au-delà ? Dans quelle mesure il est juste d'invoquer les mains tendues vers le ciel ? Comment positionner les mains, si cela est permis ?

la réponse favorite

Premièrement, il est vrai qu'Allah Très Haut aime être sollicité à propos de toute chose. Il se fâche même si on ne Le sollicite pas et Il invite Ses serviteurs à L'invoquer. A ce propos Il dit: **« Et votre Seigneur dit: "Appelez- Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M' adorer entreront bientôt dans l' Enfer, humiliés".**»(Coran, 40-60).

L'invocation occupe une très haute place dans la religion. C'est ce qui fit dire au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **« l'invocation, c'est l'adoration »**(rapporté par at-Tirmidhi, 3372 et par Abou Dawoud, 1479 et par Ibn Madja, 3828 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi, 2590).

Deuxièmement, les règles de l'invocation:

1/ L'invocateur doit être animé de la foi en l'unicité absolue d'Allah Très Haut dans Sa souveraineté, dans Sa divinité, dans Ses noms et dans Ses attributs; son cœur doit en être rempli. Pour qu'Allah exauce l'invocation, il faut que le fidèle qui L'invoque Lui obéisse et évite de Lui désobéir. A ce propos le Très Haut dit: **« Et quand Mes serviteurs t' interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche: Je réponds à l' appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu' ils répondent à Mon appel, et qu' ils croient en Moi, afin qu' ils soient bien guidés. »**(Coran, 2: 186).

2/ Invoquer Allah avec sincérité conformément à la parole du Très Haut: **«Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salâet d'acquitter la Zakâ. Et voilà la religion de droiture.»** (Coran, 98: 5). L'invocation c'est l'adoration d'après le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et la sincérité en constitue la condition d'exaucement.

3/ Invoquer Allah à l'aide de Ses plus beaux noms conformément à la parole du Très Haut: **«C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.»** (Coran, 7: 180).

4/ Louer Allah comme Il le mérite avant de commencer l'invocation en vertu de ce qui a été rapporté par at-Tirmidhi (3476) d'après Fadhalala ibn Ubayd (P.A.a) qui a dit: « Une fois le Messager d'Allah était assis quand un homme entra, effectua une prière puis dit: **« Mon Seigneur, pardonne-moi et accorde moi Ta miséricorde »**. Le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) lui dit: **« Tu es trop pressé, ô prieur! »**. Quand tu termines ta prière, tu t'assoies puis tu loues Allah comme Il le mérite puis tu pries pour moi avant d'invoquer ». Selon une autre version (du même auteur) (n°3477): **« Quand l'un de vous a fini de prier, qu'il commence par louer Allah puis qu'il prie pour le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avant de demander (à Allah) ce qu'il veut »**. Plus tard, un autre homme pria, loua Allah et pria pour le Prophète (bénédition et salut soient sur lui). Celui-ci lui dit: **« ô prieur, demande (à Allah) ce que tu veux, tu l'auras »** (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi, 2765-2767).

5/ Prier pour le Prophète (bénédition et salut soient sur lui).

En effet, le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **« Toute prière sera bloquée jusqu'à ce que son auteur prie pour le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) »** (rapporté par at-Tabarani dans al-Awsat, 1/220 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami, 4399).

6/ S'orienter vers la qibla (direction de La Mecque)

Mouslim (1763) a rapporté d'après Omar ibn al-Khattab (P.A.a): « **Le jour de (la bataille de) Badr, le Messenger d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) a jeté un regard sur les polythéistes qui étaient 1 000 personnes alors que ses compagnons n'étaient que 319 hommes... Il s'est tourné vers la qibla et a tendu ses mains et s'est mis à crier en invoquant son Maître: Mon Seigneur, réalise la promesse que Tu m'as faite. Mon Seigneur, si Tu laisses périr ce groupe de musulmans, Tu ne seras jamais adoré (correctement) sur terre** ». (Il ne cessa de crier, orienté vers la qibla, les mains rendues jusqu'à ce que son habit tombât...» etc.

Dans son commentaire sur Mouslim, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **Le hadith signifie qu'il est recommandé à l'invocateur de s'orienter vers la qibla et d'élever ses mains** ».

7/ Elever les mains.

D'après Abou Dawoud (1488) Salman (P.A.a) a dit: « Le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: « **Votre Maître Béni et Très Haut est généreux et pudique; Il a honte de laisser celui qui Lui tend les mains retourner les mains vides** » (déclaré authentique par Cheikh al-Albani dans Sahih Abou Dawoud (1320). Il faut faire en sorte que les paumes soient tournées vers le ciel à la manière du solliciteur humble qui attend qu'on lui donne. Abou Dawoud (1486) a rapporté d'après Malick ibn Yassar (P.A.a) que le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: Quand vous sollicitez Allah tendez-Lui vos paumes et non le dos de vos mains ». (déclaré authentique par Cheikh Al-Albani dans Sahih Abou Dawoud (1318).

Doit-on maintenir les deux mains collées l'une à l'autre ou les séparer légèrement?

Dans ach-Charh al-Mumti' (4/25), Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a précisé que les mains doivent rester collées l'une à l'autre. Il précise: le fait de les écarter l'une de l'autre n'a, à ma connaissance, aucun fondement ni dans la Sunna ni dans les propos des ulémas ».

8/ Nourrir la certitude quant à la réponse d'Allah Très Haut et avoir **« le cœur présent »** conformément à la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **« Invoquez Allah tout en étant sûrs d'obtenir l'exaucement et sachez qu'Allah n'exauce pas l'invocation d'un cœur distrait »**. (rapporté par at-Tirmidhi, 3479 et déclaré bon par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi, 2766).

9/ Répéter fréquemment la demande en y incluant tout ce que le fidèle vaut en fait des biens d'ici-bas et de ceux de l'au-delà. Il faut encore insister sans être trop pressé de recevoir l'exaucement compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

« On exauce l'invocation du fidèle sauf si elle implique un péché ou la rupture des liens de parenté et si l'invocateur ne s'empresse pas ».

-**« Comment s'empresser, ô Messager d'Allah? »**

-« C'est dire: **« J'ai invoqué (Allah) tant de fois sans obtenir l'exaucement »**. Et puis, on se décourage et abandonne l'invocation » (rapporté par al-Boukhari 6340) et par Mouslim, 2735.

10/ S'exprimer résolument compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **« Ne dites pas: Mon Seigneur, pardonne-moi si Tu veux! »** ou **« Mon Seigneur, ait pitié de moi si Tu veux (Il faut s'exprimer résolument car rien ne peut contraindre Allah à agir »** (rapporté par Al-Boukhari, 6339 et par Mouslim, 2679).

11/ Rester humble, révérencieux et animé du désir et de la crainte. Car Allah Très Haut a dit: **« Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs. »** (Coran, 7: 55) et dit: **« Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. »** (Coran, 21: 90) et dit: **« Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciantes. »** (Coran, 7:205).

12/ Répéter l'invocation trois fois.

Al-Boukhari (240) et Mouslim (1794) ont rapporté d'après Abd Allah ibn Massoud (P.A.a):
« Un jour, le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) priait près de la Maison (Kaaba) en présence d'Abou Djahl et d'un groupe de ses compagnons ... Des chameaux avaient été égorgés (sur place) la veille et Abou Djahl dit: « qui d'entre vous va chercher les déchets du chameau du clan X pour les déverser sur Muhammad quand il se sera prosterné. Le plus malheureux d'entre eux partit chercher les déchets et revint les jeter sur les épaules de Muhammad prosterné. Les autres (compagnons d'Abou Djahl) en rirent de manière à se pencher les uns vers les autres. Je regardais la scène tout en souhaitant pouvoir étendre sur le dos du Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) quelque chose pour le protéger. Le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) restait prosterné et quelqu'un s'en alla informer Fatima qui n'était alors qu'une gamine. Elle dégagea les saletés jetées sur son père et se tourna vers les compagnons d'Abou Djahl et les insulta. Quand le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) termina sa prière, il invoqua Allah contre eux à haute voix. Il avait l'habitude de répéter ses invocations trois fois; quand il demandait, il le faisait trois fois. Et puis, il dit: trois fois: **« Mon Seigneur, occupe-Toi de Quraych »**. Quand les Compagnons d'Abou Djahl entendirent sa voix, ils cessèrent de rire et eurent peur de son invocation. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) ajouta: **« Mon Seigneur, occupe Toi d'Abou Djahl ibn Hisham, d'Utaba ibn Rabi'a, de Shayba ibn Rabia, de Walid ibn Uqba, d'Umayya ibn Khalaf, d'Uqba ibn Abi Mu'it et d'un septième dont je n'ai pas retenu le nom. Au nom de Celui qui a envoyé Muhammad! J'ai vu tous ceux qu'il a cités abattus lors de la journée de Badre. Et puis ils furent traînés et jetés dans un puits »**.

13/ Utiliser une nourriture et des vêtements licites. Mouslim (1015) a rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) que le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit:
« ô hommes! Allah est bon et Il n'accepte que ce qui est bon. Et Il a donné aux croyants le même ordre qu'Il a donné aux messagers en ces termes: **« Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. »** (Coran, 23:51) et **« Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que**

Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c' est Lui que vous adorez. »(Coran,2:272). Ensuite, il a évoqué le cas de celui qui effectue un long voyage et devient poussiéreux, les chevaux en bataille et les mains tendues vers le ciel pour dire: ô Maître! ô Maître! Pourtant il mange une nourriture illicite et boit des boissons illicites et porte des vêtements illicites. Etant ainsi nourri de choses illicites, comment peut-on exaucer (ses prières)?

Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **« Manger une nourriture licite, boire des boissons licites et porter des vêtements licites; tout cela fait exaucer les prières ».**

14/ Invoquer discrètement et ne pas crier (trop fort). A ce propos le Très Haut dit: **« Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n' aime pas les transgresseurs. »**(Coran, 7: 55). Allah a rendu hommage à son serviteur Zacharie en ces termes: **« Lorsqu' il invoqua son Seigneur d' une invocation secrète »**(Coran, 19:3).

Nous avons déjà donné un aperçu sur l'invocation, sur les causes qui facilitent son exaucement, sur ses règles, sur les moments et les endroits qui suscitent le plus grand espoir, sur les états de l'invocateur, sur les facteurs qui empêchent l'exaucement et sur les formes de celui-ci. Tout cela se trouve dans la réponse donnée à la question n° [5113](#).